



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte réunie le 26 novembre 2024

Objet : Mise en œuvre d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 50 places dans le cadre des 50 000 solutions sur le territoire de Mayotte.

La commission d'information et de sélection des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence régionale de santé de Mayotte réunie le 26 novembre 2024 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet relatif à la « création d'un ESAT de 50 places » publié le 01 septembre 2024.

La commission a établi le classement suivant :

1 - FEDERATION APAJH

2 - ALEFPA

Conformément à l'article R. 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, les projets sont classés par la commission d'information et de sélection. La liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Elle sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 02/12/2024

Sergio ALBARELLO
Directeur général de
L'Agence Régionale de Santé de
Mayotte

